

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 17 (1926)

Artikel: Fribourg

Autor: G.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111368>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

corps enseignant. Le Grand Conseil se montrera bon prince. Qui pourrait en douter ? Alors les cours devront porter sur l'enseignement de l'histoire naturelle et de la géographie en s'appuyant sur le nouveau Plan d'études.

MARCEL MARCHAND.

Fribourg.

Un article de revue vient d'obtenir, dans notre canton et en Suisse, un long et légitime retentissement. Ecrit par un ami personnel de *M. le conseiller d'Etat Python*, paru la veille du jour anniversaire de l'entrée de ce magistrat au gouvernement fribourgeois, il a provoqué maints commentaires de presse, équitables autant que sympathiques et, par l'entremise de la poste et du télégraphe, de nombreuses manifestations de reconnaissance ou d'attachement. Ces hommages s'adressaient, sans doute, à l'homme politique qui a vaillamment combattu pour ses idées ; mais ils allaient aussi au chef du dicastère de l'Instruction publique qui a conduit l'école de son canton avec constance, précision et méthode, dans la voie du plus fécond des renouveaux. A ce dernier titre, *M. le conseiller Python* relève de l'histoire scolaire romande, où son nom s'inscrira à côté de celui de nos meilleurs pédagogues et des hommes d'Etat qui ont assuré la marche de notre école vers le progrès. Dès lors, quel organe pourrait, avec plus de motifs que cet « annuaire », revendiquer le droit de redire les mérites d'une vie vouée tout entière au bien du pays, au perfectionnement de l'enseignement populaire et à la formation normale de la jeunesse ?

On sait, au surplus, que l'honorables jubilaire appartient, comme membre et comme doyen, à la conférence des chefs de Départements de l'Instruction publique en Suisse romande, conférence qui, ayant fondé cette revue annuelle, ne cesse de la favoriser de son haut patronage, et à qui l'on doit le calme des relations intercantionales de l'ouest-suisse, troublées jadis par un souffle souvent hostile ou glacé. Cette considération encore justifie notre intention de consacrer à l'anniversaire qu'on a célébré ici, quelques-unes des pages mises obligamment, par la direction de l'Annuaire, au service de la chronique scolaire.

Quarante ans se sont écoulés depuis que, en septembre 1886, *M. l'avocat Georges Python* était appelé, par le Grand Conseil, au poste difficile et peu enviable alors de Directeur de l'Instruction publique du canton de Fribourg. Il remplissait, auparavant, la charge de président du Tribunal de la Sarine, en même temps

qu'il occupait une chaire de notre Ecole de droit de jadis. Orateur puissant et populaire, travailleur inlassable et ami de la lutte, l'élu hésita beaucoup à restreindre sa liberté d'action, en acceptant une fonction qui ne semblait guère offrir à son ardeur l'occasion de s'exercer. C'était le temps, heureusement loin de nous, où les examens des recrutables paraissaient avoir été institués pour contrôler le degré d'instruction des divers Etats confédérés ; le temps où la statistique, s'inspirant des résultats de ces épreuves, dénonçait le déficit scolaire de quelques cantons à qui il arrivait parfois, en matière de protestation, de suspecter l'impartialité des experts pédagogiques.

M. Python ne s'attarda à ces polémiques d'ordre inférieur que pour en modifier le cours. Sans voir dans les examens fédéraux une jauge propre à mesurer le niveau de l'instruction populaire dans chaque partie du pays, il s'en servit pour signaler les tâches prochaines et nécessaires à remplir, tâches que mieux que personne il avait approfondies en sa qualité de rapporteur courageux et sage d'un projet de révision de la loi concernant les écoles primaires. Les débats de l'autorité législative sur cet important objet aboutirent, le 17 mai 1884, à l'adoption d'un instrument très perfectionné alors et resté, après quarante-deux ans d'usage, assez souple, assez moderne pour n'entraver en rien le développement actuel de notre enseignement. Entre des mains habiles, il a permis tous les progrès qui furent réalisés durant presque un demi-siècle, et il permettra encore, dans l'avenir, l'adoption d'idées pédagogiques nouvelles.

Pourquoi ne pas dire ici que, grâce au concours de la presse, à l'action du clergé, du corps enseignant et des forces dirigeantes du pays, l'esprit public se modifia bientôt, et l'on en vint à agir sur les causes de notre infériorité au lieu de protester contre ses effets. Peu à peu, une amélioration s'accusa, et Fribourg sortit de sa situation humiliante, marquée par le vingt-quatrième rang que, en 1880 déjà, lui assignait la statistique. D'autres cantons ayant tenté un effort parallèle, l'opinion dite « avancée » perdit de sa jactance et n'hésita plus à reconnaître que l'examen des recrutables ne constituait point un moyen rigoureux de comparaison intercantionale, pas plus qu'il ne légitimait les désirs à peine voilés d'une centralisation de l'école suisse. Plus tard encore, les rôles seront changés à tel point qu'on brûlera ce qu'on avait adoré ; et l'on verra les cantons, naguère taxés d'insuffisance au regard de l'article 27 de la Constitution fédérale, se faire les défenseurs des examens des recrues, par reconnaissance d'abord, et, surtout, par nécessité en conservant le meilleur adjvant de l'enseignement post-scolaire. Aujourd'hui, ces épreuves sont

organisées chez nous, après trois années de fréquentation des cours de perfectionnement, et les résultats enregistrés en 1925 et au printemps 1926 ont établi l'incontestable valeur d'une sanction de l'enseignement destiné aux adultes.

La transformation de l'esprit public fribourgeois que rechercha avant tout le directeur de nos écoles, fut la résultante aussi de mesures plus directes et plus efficaces, au nombre desquelles l'action renforcée et encouragée du personnel chargé du *contrôle de l'enseignement*, mérite d'être soulignée en premier lieu. Dès ses débuts dans la carrière administrative scolaire, M. Python se mit en rapport avec les visiteurs de nos écoles, dont il ne tarda pas à cueillir les suffrages et la bonne volonté. Nos inspecteurs scolaires étaient dignes de sa sollicitude ; elle ne leur fit jamais défaut. Au premier contact, ils s'étaient donnés sans réserve à leur chef hiérarchique et ont persisté dans cette attitude. « C'est par la confiance, — avait écrit le prédecesseur de M. Python, à la direction des écoles, en prenant congé de ses subordonnés, — c'est par la confiance réciproque que nous obtiendrons le succès ! » Oh ! la belle confiance ! elle dure encore, et ne s'est pas un instant démentie, en dépit des changements qu'une longue période devait apporter aux hommes et aux choses. Elle deviendra très étroite, grâce à l'activité du nouveau directeur, qui ne cessera d'encourager ses auxiliaires, en entrant dans le vif du contrôle des classes et de l'enseignement, en accueillant les initiatives, en participant aux conférences inspectorales où pouvaient se traduire ses conseils autorisés et s'élucider les points obscurs de la législation scolaire, des règlements et programmes.

Les inspecteurs d'aujourd'hui ne portent point envie à leurs devanciers ; aussi bien, pas plus tard qu'avant-hier, ils se réjouissaient de posséder leur supérieur aimé en la séance préparatoire à leur campagne d'hiver. La participation du Directeur de l'Instruction publique à ces travaux, n'est-elle pas la plus éclatante preuve de sa sympathie pour les meilleurs et les plus dévoués serviteurs de la cause de l'éducation ? Elle a, en tous cas, concouru au maintien de rapports confiants entre le chef et ses adjoints. Aussi un collègue de M. le conseiller Python à la direction des écoles en Suisse romande pouvait-il, à cet égard, lui écrire : « Vous êtes heureux de posséder des collaborateurs qui comprennent si bien leur mission ! »

Par MM. les inspecteurs, l'autorité scolaire cantonale exerça sans tarder une influence forte et durable sur le corps enseignant, et il n'y eut de bonne assemblée générale de la Société d'éducation qui ne fût honorée de la présence d'un supérieur dont la

bienveillance et le dévouement s'imposaient à tous. Au surplus, sous la suggestion de plusieurs réunions pédagogiques, maints perfectionnements furent adoptés, qui n'ont pas peu contribué au bien de l'école.

Ici, n'est-ce point l'heure de rappeler d'autres concours ? M. le conseiller Python a su s'attacher des hommes d'école dont le souvenir restera en bénédiction chez les instituteurs fribourgeois : le chanoine *Horner*, le rédacteur *Soussens*, les professeurs *Michaud* et *Vonlanthen*, le Dr *Daniëls*, pour nommer ceux qui ne sont plus. Qui ne se souvient du premier, à qui est due la méthode analytico-synthétique de lecture, dont Fribourg posséda pendant longtemps l'unique application en pays de langue française ? Chacun sait que la maison Payot en a multiplié les éditions, jusqu'au jour où une intelligente disciple de M. Horner rénova, en le rajeunissant, ce livre du premier âge, ce modeste syllabaire, et en fit un manuel dont la réputation s'étend sans cesse. A lui encore, nous avons été redevables de nos manuels de lecture pour les écoles françaises, dont le deuxième degré vient d'être l'objet d'un heureux remaniement. Cet outillage scolaire n'était autre chose que l'expression matérielle d'une méthode dite du « livre unique », que préconisa toujours M. Horner, qu'il avait enseignée à l'Ecole normale, fait expérimenter par des maîtres de valeur avant d'en proposer l'adoption. Comme toute œuvre humaine, son système devait rencontrer la contradiction ; mais des champions résolus défendirent son idée par la parole et par la plume, et les encouragements du Directeur de l'Instruction publique ne lui manquèrent jamais. Ah ! le bon temps que celui où l'on rompait des lances pour l'application des meilleurs moyens didactiques à l'école primaire ! N'était-ce point là une marque que l'esprit public était en hausse, puisqu'il savait se passionner en faveur des progrès scolaires ?

Si une certaine fixité est requise dans l'organisation des écoles, il apparut à l'homme d'Etat conservateur que cette fixité n'avait point le sens d'immobilisme ; ennemi de la routine, il accueillait avec faveur toute rénovation dont l'utilité lui paraissait démontrée dans les moyens d'enseignement et, récemment encore, il désigna une commission pour l'étude d'un projet de remplacement de la méthode de calcul qui avait été, aux débuts, considérée comme un progrès. Livres scolaires, cartes et appareils de démonstration, matériel de l'élève si disparate jadis, procuré qu'il était au hasard des librairies, toutes les fournitures d'école, en un mot, devaient, dans sa pensée, être livrées aux

écoles par un office central, à des conditions avantageuses, selon des types uniformes et sur les indications des autorités scolaires. Telle fut l'origine du *dépôt du matériel scolaire*, institué peut-être en marge de la loi, mais qui répondait à un postulat des temps modernes : la gratuité totale de l'école.

Qui n'a point vécu la crise de naissance de cet établissement devenu si prospère, trouverait dans la collection d'un journal de circonstance, « *Liberté de commerce* », les arguments, bien désuets de nos jours, qu'avançaient alors des libraires se prétendant dépouillés d'une clientèle fidèle et combien exploitée : l'école. La lutte fut ardue ; mais le Directeur de l'Instruction publique ne se laissa pas impressionner par une levée de boucliers dont le but mercantile dissimulait mal une visée politique. Il réagit néanmoins : les attaques prirent fin et le dépôt central continue à servir d'annexe nécessaire à l'enseignement. Avec son concours, le canton édite ses ouvrages d'école, fournit les élèves et les classes d'un outillage uniforme, non seulement en libérant l'Etat de tout subside, mais en préparant la voie à la gratuité du matériel, cette ultime conséquence de l'obligation scolaire. Malgré la modicité de ses prix, il a constitué des réserves, acquis un immeuble et amorti sa dette initiale. Son bilan et celui de la section sœur instituée ensuite au profit des classes d'économie domestique, enregistraient, à fin juin dernier, un actif de plus de 260,000 francs, après avoir, toutes dépenses couvertes, versé un appoint annuel de 7500 francs à la mutualité infantile, seule contribution cantonale à une œuvre d'avenir dont on a plus de peine chez nous qu'ailleurs à reconnaître les bienfaits. En cette création apparaît plus évidente encore la perspicacité qui distingue les actes publics de notre vénéré concitoyen.

On la retrouvera aussi dans le renforcement des études à l'*Ecole normale*, l'établissement d'une inspection des classes de *travail manuel* et l'ouverture de divers instituts pour *enfants anormaux* ; dans l'extension de l'instruction post-scolaire destinée aux jeunes filles (*écoles ménagères obligatoires*), dans la création d'une quinzaine d'*écoles primaires supérieures* et dans tant d'améliorations qui ont marqué une période la plus active des annales de notre enseignement primaire.

Que dire de l'action du Directeur de l'Instruction publique sous le rapport de l'*enseignement professionnel*, aujourd'hui complètement organisé et couronné, d'un côté, par le Technicum et, de l'autre, par la section commerciale universitaire ? Nous nous en voudrions de ne pas mentionner aussi les ateliers professionnels à l'intention des jeunes filles, l'école des infirmières, les cours normaux annuels pour la formation de maîtresses

ménagères, les cours agricoles d'hiver et, surtout, cette école pratique d'agriculture qui a maintenu, durant quelque vingt ans, son remarquable essor primitif.

Mais M. le conseiller Python ne s'est point borné au rôle d'animateur de l'école primaire et secondaire. Recherchant le progrès dans ses multiples manifestations, il a pensé que son action sur les sommets provoquerait un renouveau plus intense que s'il l'appliquait à soulever les couches inférieures de l'enseignement. Sans retard, il envisagea les moyens de doter Fribourg d'une université.

Chacun sait, aujourd'hui, que les catholiques de la Suisse avaient, durant des siècles, souhaité l'institution d'une école d'instruction supérieure. La Société de Pie IX, dans la seconde moitié du siècle dernier, avait inscrit à son programme l'érection d'un institut de hautes études ; ce fut là un vœu platonique jusqu'au jour où une volonté forte et agissante en proposa la réalisation à l'idéalisme du peuple fribourgeois. A peine instaurée, l'Université suscita des contradicteurs dont l'hostilité, sourde à la vérité, mais invincible, n'a désarmé qu'au bord de la tombe. Les adversaires eussent remporté la victoire si le canton s'était trouvé en présence d'une aggravation des charges publiques. Mais voici où se révèle, dans toute son amplitude, l'esprit pratique de M. Python, qui demanda à l'Etat un effort dont le budget ne fut en aucun instant obéré.

L'histoire financière de l'Université s'écrira quelque jour, et la quasi certitude où nous sommes à cet égard nous est un motif de nous réjouir et d'espérer. Dans le recul des ans, ce récit des opérations successives qui ont conduit l'établissement à sa situation présente, des embûches dont sa route a été semée, ce récit très attachant par lui-même, apprendra aux nouvelles générations qu'un homme de cœur et de foi a — pour assurer l'existence d'une institution de cette envergure — demandé au peuple une collaboration plus nominale que réelle et procuré au canton un grand honneur sans lui imposer un lourd sacrifice. A la lumière des textes et des faits, cette période de la carrière de l'honorable magistrat prend un puissant relief, que des journalistes ont récemment souligné.

Notre chronique de 1924 est entrée dans maints détails où se lit le souci permanent de fonder sur l'idéalisme d'un petit peuple une œuvre universitaire utile au pays, nécessaire aux catholiques suisses et à la ville de Fribourg jadis si sommeillante. Nous y revenons pour défier tout parti pris d'établir que l'Université agrava nos charges budgétaires. Indépendamment de la dotation

principale qui, sans bourse délier, fut constituée grâce à une conversion réussie autant qu'opportune des dettes de l'Etat, la création de notre institut des hautes études a donné naissance à deux établissements riches d'avenir et de profit pour la caisse cantonale. Ainsi on est-il de la Banque d'Etat qui contribue par 80 000 francs aux dépenses universitaires, mais qui versera en 1927, comme part de l'Etat à son bénéfice, le respectable subside de 700 000 francs. N'a-t-on pas eu raison de présenter naguère la création de notre institut cantonal de banque comme une mesure providentielle ? Il en est de même des Entreprises électriques, qui laissent à la Trésorerie un bénéfice de 258 000 francs, tout en rentrant la Faculté des Sciences. Le lendemain du jour heureux où fut signé l'acte de vente des immeubles de la Société en liquidation des Eaux et Forêts, la Sarine — comme les adversaires de notre haute Ecole — fut prise d'une telle émotion qu'on la vit franchir ses berges, rompre la conduite d'adduction des eaux potables de Fribourg et menacer même les installations du barrage. Ce devait être une catastrophe ; ce ne fut qu'un incident des plus favorables, puisque le jeu des eaux déchaînées du torrent découragea, en leur complot, quelques habiles tout disposés à susciter un procès à l'Etat en invoquant certain droit de préemption. Aux doctrinaires qui rêvent la suppression de tout monopole, demandons grâce pour celui-ci, qui serait aux mains de capitalistes étrangers si un homme aux vues lointaines n'en avait assuré la conservation au canton.

A faire le tour des multiples combinaisons étudiées pour doter l'Université, on reconnaît combien fut respectée la promesse de sauvegarder le budget de l'Etat. D'aucuns ne manqueront pas d'y découvrir l'inscription de 80 000 francs destinés à compléter la modeste rétribution du personnel universitaire, si méritant et si dévoué. Quelle que soit la sagesse d'un homme, un événement inattendu suffit à fausser ses calculs. Qui aurait pensé que la déclaration de guerre de 1914 entraînerait partout un relèvement des prix de la vie et, partant, de tous les salaires et traitements ? Rien de suggestif, à cet égard, qu'une comparaison entre les budgets de notre canton pour les exercices 1912 et 1927. En l'espace de quinze ans, les dépenses cantonales pour l'instruction primaire ont passé de 266 000 à 918 000 francs (majoration 245 %) ; pour l'instruction secondaire, la majoration a été de 140 % ; pour l'enseignement supérieur, il a été accordé une augmentation de 209 000 francs (240 %), sur laquelle le fonds de l'Université participe pour 80 000 francs. La modicité de cette contribution surprend quand on la rapproche d'autres relèvements. Hâtons-nous d'ajouter qu'elle est, cependant, plus

que compensée par la rente du produit de l'emprunt à lots de 1902 constitué pour l'érection de la Faculté de médecine et affecté aujourd'hui à l'entretien de l'Hôpital cantonal.

Nous ne prétendons pas avoir épousé l'énumération des bienfaits dont notre canton est redévable à son Université. Mais comment ne pas rappeler ici cette liste si honorable de 55 fondations établies pour faciliter les études, encourager les recherches scientifiques, récompenser des œuvres de valeur et, tout spécialement, rentrer, à la décharge du budget universitaire, certaines chaires, comme la pédagogie et l'anatomie. Ces fondations dont le sommaire est bien près d'atteindre un million et demi, ne sont-elles pas une preuve de la sympathie que notre institut des hautes études s'est acquise, non seulement à Fribourg, mais surtout par delà ses frontières.

L'Université est le digne couronnement du *Collège* du Père Canisius. Campé, un peu comme un Mont-Saint-Michel, sur la colline qui domine Fribourg, il garde précieusement les restes d'un docteur de l'Eglise et d'un saint. A ce titre, le collège restera toujours cher au cœur des Fribourgeois. Ne devait-il pas être l'objet de la sympathie du Directeur de l'Instruction publique, qui ne cessa d'appuyer M. le docteur Jaccoud, son recteur pendant trente ans ? Par l'action conjuguée de ces deux amis, l'établissement a passé de 233 élèves qu'il comptait en 1883, à 1104 l'année qui précédait la guerre. Des projets à l'étude permettent au Recteur actuel du Collège St-Michel, Mgr Hubert Savoy, l'espoir prochain de nouveaux développements, en satisfaisant les besoins d'une clientèle nombreuse et fidèle. Ainsi, déjà, M. le conseiller Python a pu voir se quadrupler l'effectif du Collège cantonal et de ses sections externes ; le temps n'est pas éloigné où il pourra constater la réalisation d'un de ses souhaits : « Mille étudiants à l'Université, mille au Collège et autant dans les écoles professionnelles ! »

Notre tâche est faite ; elle se bornait à envisager le rôle du directeur de l'Instruction publique de Fribourg dans ses œuvres scolaires. Son activité en ce domaine suffit à remplir une belle carrière et à lui mériter la reconnaissance publique. Il nous semble l'entendre redire ce vers du poète chantant le soir de sa journée :

J'arrive en paix et je n'ai qu'à bénir.

Certes, M. le conseiller Python peut bénir la Providence qui a protégé visiblement ses entreprises ; mais il n'empêchera pas de monter jusqu'à lui les bénédictions de ses amis, de ses

obligés, de ses concitoyens, heureux de l'entourer d'une affection vive et respectueuse.

G.

Tessin.

VUE D'ENSEMBLE. — La vie suit son rythme et l'école doit s'y adapter. Je crois que les réformes scolaires adoptées sous la pression du besoin d'économies ne peuvent pas durer longtemps, à moins qu'elles ne répondent à une nécessité ou à une opportunité déjà existantes, que la condition économique a seulement mises en évidence. Pour le reste, le mouvement de l'organisation scolaire est intimement lié à l'essence même de nos institutions démocratiques et ne peut pas se soustraire aux nouvelles exigences. Si donc il est juste que l'école s'adapte autant que possible aux circonstances et aux besoins particuliers du lieu et du moment, il est aussi juste et fatal qu'elle suive son chemin tel qu'il est tracé par des nécessités d'ordre supérieur.

C'est ainsi que les mesures très sévères qu'on a dû prendre ces dernières années dans notre canton suivant le principe des économies n'ont heureusement pas atteint ce qui formait la base de notre organisation scolaire : elles se sont bornées à couper quelques branches sans toucher au tronc. Et maintenant les branches repoussent, lentement, sûrement : cela est bien, car c'est sur les branches les plus jeunes que s'ouvrent les fleurs.

En septembre 1922, par l'effet d'une décision législative, les deux sections de l'Ecole normale cantonale avaient été réunies pour réduire au minimum le corps enseignant et les dépenses que sa préparation entraîne. Le Grand Conseil décidait en même temps la suppression du pensionnat d'Etat annexé à l'Ecole normale des garçons et la transformation de l'internat de l'Ecole de jeunes filles en une institution privée, organisée sous la forme coopérative. Or il est arrivé que, sous cette dernière forme, on a réouvert le pensionnat pour garçons et que, le nombre de ceux-ci étant suffisamment augmenté, la première classe de l'Ecole normale a dû être encore divisée en deux sections. La réforme votée en 1920, selon laquelle le recrutement des élèves se fait à la sortie de l'école secondaire complète (cinq ans), tandis qu'avant les élèves provenaient directement des écoles primaires supérieures, n'empêche pas les candidats, après une courte période d'hésitation et d'attente, de se présenter en bon nombre.

Il est regrettable que plusieurs difficultés d'abord et ensuite la nécessité d'examiner d'autres questions plus pressantes n'aient pas permis au Grand Conseil de s'occuper jusqu'à ce jour du projet de réforme de l'Ecole normale qui lui a été présenté. Il